

Le Centre international de culture paysanne et rurale (CICPR)

La Mulnais - 44170 - TREFFIEUX¹

et

le laboratoire CNRS (UMR 3128)

« **Droit et changement social** »

Faculté de droit et des sciences politiques

Université de Nantes

Vous invitent à participer un colloque international sur le thème :

Protection sociale et paysans du monde

à Nantes, du jeudi 1^{er} au samedi 3 juillet 2010

Ces rencontres internationales se feront :

- avec le soutien scientifique de la **Maison des sciences de l'homme Ange Guépin de Nantes** et du **Comité d'histoire de la Sécurité sociale** (Ministère des Affaires sociales),
- en liaison avec le **4^e Forum mondial des droits de l'homme** qui se tiendra à la Cité des congrès à Nantes du 28 juin au 1^{er} juillet 2010,
- avec le concours du réseau associatif de la **Maison des citoyens du monde** de Nantes,
- et avec l'appui des **collectivités publiques de la région** : Conseil général de Loire-Atlantique, Région Pays-de-la-Loire, Nantes-Métropole...

1 - Pourquoi ce projet ?

Les formes de **protection sociale** moderne contre ce qu'il est convenu d'appeler les **risques sociaux** (maladie, accident, maternité, enfance, invalidité, vieillesse, chômage) sont nées à partir de la fin du XIX^e siècle, dans les pays européens, essentiellement pour répondre aux besoins nouveaux des **travailleurs salariés de l'industrie**. Puis elles ont mis plusieurs dizaines d'années pour atteindre les formes que nous leur connaissons.

L'année 2010 sera justement celle d'un anniversaire : nous pourrons fêter le centenaire de la loi du 5 avril 1910 qui a institué les premières « **retraites ouvrières et paysannes** » en France. Ce fut l'occasion de débats – qui ne sont pas clos à travers le monde d'aujourd'hui – sur la nécessité, ou non, d'imposer un caractère obligatoire aux cotisations retenues sur les salaires des ouvriers, sur le choix entre la capitalisation et la répartition en matière de retraite, sur les modalités de gestion publique ou privée des caisses, sur l'opportunité d'y inclure la catégorie la plus nombreuse de travailleurs indépendants de l'époque, les paysans...

Car, pour le monde rural, les formes de **solidarité traditionnelle** au sein de la famille et du voisinage, l'entraide ainsi que la prévoyance individuelle liée à la propriété, ont paru suffire pendant plus longtemps. C'est donc plusieurs dizaines d'années plus tard, voire parfois un

¹ Le Centre international de Culture paysanne et rurale (CICPR) est une association loi 1901, créée au début des années 1990, qui cherche à valoriser le patrimoine matériel et immatériel issu de l'histoire paysanne de la région, dans un esprit d'ouverture au monde extérieur. Son siège est à Treffieux, commune de la région de Châteaubriant (44). On peut en connaître plus en consultant le site préparatoire de son premier colloque tenu en 2006 : <http://palissy.humana.univ-nantes.fr/labos/cicpr/index.html>

bon demi-siècle, que les formes d'**assurances sociales obligatoires** pour la maladie, les accidents ou la retraite-vieillesse à destination des agriculteurs se sont mises en place.

Notre colloque a pour objet **d'apporter un éclairage sur l'histoire de cette protection sociale paysanne ainsi que sur son actualité**. Sur le premier point, la connaissance des conditions dans lesquelles ont été institués les systèmes de protection sociale dans les pays développés peut être une mine de renseignements et de questionnements pour les organisations paysannes et les pouvoirs publics des pays en voie de développement. Par ailleurs, s'arrêter sur la protection sociale des ruraux dans le monde aujourd'hui peut apporter un éclairage non seulement sur les disparités qui existent entre pays, mais permet surtout de se nourrir réciproquement des expériences des uns et des autres dans la recherche d'un progrès social véritable pour les paysans.

De ce fait, notre colloque « Protection sociale et paysans du monde » se veut une rencontre internationale **des acteurs** (dirigeants syndicaux ou mutualistes, responsables politiques ou administratifs, représentants d'ONG...) et **des chercheurs en sciences sociales** (historiens, juristes, sociologues, géographes, économistes...) capables de mettre en commun leurs connaissances et leurs réflexions sur les expériences des mutuelles agricoles, sur les apports des législations générale et particulière, sur les modalités de financement, permettant d'établir des comparaisons entre pays et de faire le point sur les débats en cours dans les **pays du Sud comme dans les pays du Nord**. Ses organisateurs espèrent ainsi apporter une utile contribution à tous ceux qui cherchent à construire un monde plus conforme à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, dont l'article 22 dispose que « *Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale...* »².

2 - Comment ?

Devant l'immensité du thème abordé, son envergure géographique et ses liens avec de nombreux sujets imbriqués (la question des revenus agricoles ou de la sécurité alimentaire pour ne prendre que deux exemples), le **comité de pilotage** du colloque, qui réunit chercheurs et acteurs, propose de structurer les échanges autour de quelques thèmes et recherchera une représentation équilibrée des intervenants, notamment entre les chercheurs et les acteurs, ainsi qu'entre les pays du Sud et les pays du Nord.

1^{er} thème : Les spécificités des risques en agriculture et pour les populations rurales

La notion de risques n'est pas évidente, mais on distingue généralement les risques économiques et les risques sociaux. Historiquement, dans l'agriculture française tout au moins, ce sont les risques économiques (incendie, mortalité des bestiaux, grêle, autres calamités naturelles...) qui ont été perçus les premiers comme importants et susceptibles d'être assurés. Les risques de la personne n'ont été assurés que bien plus tard, et souvent sous la pression de la société globale et de l'Etat.

Il nous semble donc important d'ouvrir notre réflexion collective en nous interrogeant sur la notion de risque en agriculture et dans le monde rural. Et nous proposons de le faire en nous interrogeant d'abord sur la perception de ces risques par les populations concernées puisqu'il s'agit de répondre à leurs besoins.

² Article 22 de la DUDH de 1948 : « Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays. »

Se poseront alors d'autres questions... Qui décide de l'importance des risques à couvrir ? Existe-t-il des risques incontournables quel que soit le pays ? Dans cette hypothèse, les expériences des uns et des autres peuvent servir plus facilement. Si ce n'est pas le cas, il y a alors nécessité, pour les organisations internationales, de prendre en compte ces spécificités quand elles proposent des solutions.

2^{ème} thème : Variations autour de la solidarité en milieu rural

Face aux risques individuels et collectifs, l'individu seul est souvent bien dépourvu. De tout temps, les sociétés lui ont apporté une certaine sécurité à travers la famille, plus ou moins élargie, à travers les communautés rurales, grâce aussi aux institutions religieuses, aux communes, aux établissements de bienfaisance.

Ce n'est que plus tardivement que sont apparues des formes de sociétés ou associations fondées sur un contrat explicite et la libre adhésion des individus, moyennant versement d'une cotisation. Les **mutuelles ou les tontines** constituent des formes de solidarités premières très largement répandues. Mais n'ont-elles pas des limites selon les types de risques ? En tout cas, établir un bilan comparatif des formes d'organisation privées ou publiques, spontanées ou impulsées par des mouvements plus vastes, subventionnées ou non, constitue un objectif que poursuivent les organisateurs du colloque.

Mais, dans l'institution des formes de protection sociale modernes, pour les salariés comme pour les professions indépendantes, **le cadre de l'état-nation** a souvent été décisif. Ainsi, pour l'exemple français, c'est le législateur national qui a imposé les cotisations obligatoires pour les assurances maladie, accident, vieillesse, famille... Il a fallu l'autorité de l'Etat pour généraliser les assurances sociales, ce qui supposait de rendre les prélèvements de cotisation obligatoires car aucune institution privée n'a ce pouvoir. Mais l'Etat a aussi joué un rôle de facilitateur, en acceptant de financer par l'impôt une part plus ou moins importante des prestations versées aux agriculteurs. Son rôle est donc central à un double titre. Et ce rôle **d'Etat social** a renforcé sa légitimité aux yeux des populations concernées.

Or, aujourd'hui, devant les difficultés grandissantes des Etats, beaucoup de voix s'élèvent, notamment dans les enceintes internationales, pour rechercher d'autres modes de financement. Est-ce possible et selon quelles modalités ?

3^{ème} thème : Statut social, spécificité des besoins, diversité des garanties

Pour envisager la diversité de systèmes de garantie, il nous faut partir des différents statuts que l'on peut trouver dans le monde rural. La distinction majeure est celle que l'on peut établir entre les **travailleurs indépendants** (chefs d'exploitation) et les **travailleurs dépendants** (salariés), mais il existe des catégories intermédiaires, comme celle des métayers, des aides familiaux, des travailleurs liés par la dette... Historiquement, les modalités de mise en place des systèmes de protection sociale ont été très différentes pour les salariés et les exploitants, même quand elles sont gérées aujourd'hui par le même organisme principal comme c'est le cas en France à travers la Mutualité sociale agricole.

Avant de se lancer dans la prospective, il importe donc d'établir un constat, car nous connaissons mal les expériences des autres pays en la matière, y compris des **pays européens** les plus proches.

Cette approche historique peut déboucher sur les problèmes d'actualité. Comment développer la protection sociale des salariés de l'agriculture à travers le monde ? Comment répondre aux défis de la globalisation ? Comment assurer la protection des travailleurs migrants, saisonniers ou permanents ?

4^{ème} thème : quelle place pour les femmes du monde rural ?

Si la question de la protection sociale des femmes salariées ne pose pas de problème majeur – au moins sur le plan théorique – il n'en va manifestement pas de même pour les agricultrices et les femmes du monde rural en général qui sont de très loin les plus nombreuses. Après avoir établi le constat, comment poser et résoudre la question de la sous-protection sociale très fréquente des femmes en agriculture ?

Cette sous-protection des femmes, et pas seulement des femmes rurales, est particulièrement présente dans les pays du Tiers-monde. Comment surmonter cette difficulté ? Pour tenter d'y répondre, il y a lieu de prendre en compte de nombreuses expériences qui se développent dans des pays du Sud aujourd'hui. Celles-ci vont-elles apporter une réponse non seulement pour les femmes mais également pour l'ensemble de la protection sociale ?

3 - Organisation pratique

Si vous souhaitez proposer une contribution à ce colloque, dont les actes seront publiés, nous vous invitons à envoyer le **résumé de votre projet d'intervention avant le 15 septembre 2009**, en indiquant le thème auquel il se rapporte, à l'adresse suivante : Katia.Barragan@univ-nantes.fr

Le comité de pilotage construira le programme définitif en fonction des propositions de contributions qui lui parviendront. Toutes les informations seront disponibles sur le site de la Maison des Sciences de l'Homme Ange-Guépin : <http://www.msh.univ-nantes.fr> (rubrique : manifestations scientifiques > colloques).

Pour tout contact :

Les coordinateurs du projet :

Augustin Emame : djonemane@yahoo.fr - portable : 33 (0) 6 99 18 48 00

René Bourrigaud : rene@bourrigaud.fr - Tél. : 33 (0) 2 40 87 31 95

Organisation et communication :

Katia Barragan (ingénieur d'études en appui à la recherche - laboratoire Droit et changement social)

Katia.Barragan@univ-nantes.fr -

5, allée Jacques Berque

BP 12105 - 44021 Nantes cedex 1

Tél. : 33 (0) 2 40 48 39 58

Fax. 33 (0) 2 40 48 39 98

Annie Busson (chargée de communication MSH Ange Guépin)

annie.busson@univ-nantes.fr

5, allée Jacques Berque

BP 12105 - 44021 Nantes cedex 1

Tél. 33 (0) 2 40 48 39 99

Fax. 33 (0) 2 40 48 39 98